



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 22 Juillet 2025

Délibération n° **2025-126 R**
Objet : **Attribution du marché
pour la fourniture et la livraison
de repas pour les 2 restaurants
scolaires de la Commune**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Deux Juillet à 17h30,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quinze Juillet deux mille vingt-cinq à
la Salle des Fêtes,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

Représentés :

Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian GUENEAU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Annick BOUISSIERE donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Wiebke SILVE
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Absente excusée :

Madame Véronique CONSTANS

Absent non excusé :

Monsieur Pierre BRUYAT

Un marché de fourniture et de livraison de repas a été lancé par la commune dans le cadre de la convention conclue avec le CCAS relative au groupement de commandes permanent.

Cette consultation a été menée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1°, et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché constitue un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum et maximum, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Le nombre de repas commandés par an sera de :

- 48 000 repas maximum / an pour le restaurant scolaire
- 22 000 repas maximum / an pour le service de portage à domicile
- 5 000 repas maximum / an pour l'accueil collectif de mineurs du Pôle jeunesse

Le marché prendra effet le 1er septembre 2025 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme AWS à compter du 28 mai 2025, avec une publication :

- au JOUE sous la référence 342954-2025, en date du 28/05/2025,
- au BOAMP sous la référence 25-59454, en date du 28/05/2025,
- dans le Dauphiné Libéré, en date du 2 juin 2025.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 juin 2025 à 12h00.

À cette date, une seule entreprise a déposé une offre par voie dématérialisée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 juillet 2025 afin d'examiner cette offre et de sélectionner la meilleure proposition sur la base des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché à :

CENTRE HOSPITALIER D'EMBRUN- 8 rue Pierre et Marie Curie – 05200 EMBRUN pour les tarifs suivants :

- Restaurants scolaires :

Prix unitaire HT	Montant TVA	Montant TTC
6.06	0.34	6.40

- Pour le service de portage à domicile

Prix unitaire HT	Montant TVA	Montant TTC
10.23	1.02	11.25

- Pour l'accueil collectif de mineurs du Pôle Jeunesse

Prix unitaire HT	Montant TVA	Montant TTC
6.06	0.34	6.40

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020.127R portant sur la constitution du Groupement de commande entre la Commune et le CCAS

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 juillet 2025,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises désignées ci-dessus
- **Dit** que les dépenses seront prises respectivement sur le budget de la commune et sur le budget du CCAS

Fait à Embrun,

Le 23 Juillet 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOUD

